

Nous avons déjà expliqué la situation : dans le texte original des bills, il y avait un article 16, relatif à l'instruction publique, qui, suivant une certaine interprétation, pouvait être considéré comme favorable à la minorité. Mais devant les clameurs de la presse ultra-protestante, devant les criaileries et les menaces des députés sectaires, devant l'attitude de quelques membres du cabinet, Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, nonobstant sa majorité énorme et son incontestable prestige, avait fléchi et reculé en substituant au premier article 16 un nouveau texte, qui assurait aux catholiques tout simplement le régime des ordonnances tyranniques, au moyen desquelles on leur avait enlevé leur autonomie et leurs franchises scolaires. C'est autour de ce nouvel article 16 que la bataille s'est livrée de nouveau en comité général et à la troisième lecture des projets de loi.

Le groupe des champions de la minorité était petit mais valeureux. Comme éloquence et habileté, il ne le cédait à aucun autre ; comme largeur de vues, comme rectitude de principes, comme clairvoyance et esprit de justice, il l'emportait sur tous les autres. Nous tenons à consigner les noms de ces braves dans les colonnes de l'*Univers*, à côté de ceux de tant de lutteurs intrépides dont le grand journal catholique nous fait admirer les nobles combats. C'étaient MM. Bourassa et Lacar-gue (1), libéraux ; MM. Monk, Bergeron, Morin, Pâquet et Léonard, conservateurs.

Lorsque sir Wilfrid Laurier eut soumis à la Chambre son nouvel article 16, M. Bourassa termina son magnifique discours en proposant un amendement dont l'objet était de rétablir, presque dans les mêmes termes, les dispositions du premier texte de cet article. D'après l'opinion d'un grand nombre de personnes — qui n'est pas la nôtre, nous devons le déclarer loyalement — cela aurait sauvé suffisamment les droits de la minorité. Mais le premier ministre et ses partisans étaient résolus à tenir cette minorité de l'Ouest rivée au *statu quo*.

On entendit sir Wilfrid déclarer qu'il repoussait la proposition Bourassa parce qu'elle n'était pas assez claire, et pouvait assurer aux catholiques plus de liberté que ne leur en accor-

---

(1) Il s'agit évidemment de M. Lavergne. (*Sem. Rel.*)